

**Mme Anne Laffut (MR).** – Madame la Ministre, vous avez rappelé tous les avantages de la plateforme pour la simplification administrative, la gestion automatique ou encore la mobilité internationale. Ce projet est ambitieux et, dès lors, de nombreux éléments doivent encore être adaptés. Certains services sont déjà fonctionnels et d'autres sont en cours de finalisation. La concrétisation de cette plateforme sera accueillie comme une avancée de premier plan par les étudiants, les établissements qui les accueillent et les administrations concernées par l'inscription et le parcours des étudiants dans l'enseignement supérieur. C'est, *a fortiori*, le cas dans le contexte actuel qui voit une hausse significative du nombre d'étudiants. Rappelons que, depuis quinze ans, le nombre d'étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles a augmenté de plus de 50 % dans les universités et de plus de 20 % dans les hautes écoles.

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je ne suis pas aussi optimiste que Mme Laffut. Au-delà de votre réponse de principe, de nombreuses craintes surgissent, notamment dans le chef d'établissements de plus petite taille, à savoir certaines hautes écoles ou écoles supérieures des arts (ESA) qui disposent de moins de personnel que les gros établissements d'enseignement supérieur, comme les hautes écoles ou les universités. Je vous demande donc d'être attentive à la capacité de l'ETNIC d'entamer les travaux d'installation de cette plateforme dans les délais prévus, car cet organe est submergé par les demandes.

Par ailleurs, il convient de veiller au respect strict du RGPD sur cette plateforme qui véhicule un certain nombre d'informations sensibles relatives aux étudiants, telles que leur situation personnelle ou leur accès aux allocations familiales. Votre optimisme me laisse perplexe.

**1.8 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée  
«L'enseignement de l'architecture est en faillite»**

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Récemment, une carte blanche faisait état d'un triste constat au sujet de l'enseignement universitaire de l'architecture: effondrement de la culture historique des étudiants, exigences absurdes de certains professeurs, course épuisante à l'originalité dans les travaux. Les facultés d'architecture ne rempliraient plus leur mission première. De nombreux étudiants sembleraient par ailleurs en situation de détresse et de malaise. Parmi les jeunes candidats, la désillusion serait parfois grande tant l'enseignement semble désormais stéréotypé et rigide, en oubliant certains fondamentaux. Madame la Ministre, je vous fais part ici, avec toute la prudence requise, des constats formulés par les auteurs de cette carte blanche.

Un nombre croissant d'études mettrait en évidence une dégradation préoccupante de la santé mentale et physique des étudiants dans ces filières. Ces derniers sont en proie à des pressions inouïes, au stress, au manque de sommeil. Ce mal-être proviendrait de l'incompréhension totale des étudiants face aux consignes de certains professeurs.

Madame la Ministre, pensez-vous qu'il faille revenir à une pédagogie classique, avec des consignes plus claires? Avez-vous pris connaissance de cette carte blanche publiée dans la presse? Quel est votre avis sur les constats formulés par ses auteurs à propos de nos facultés d'architecture? L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a-t-elle récemment évalué le cursus d'architecture? Ces constats apparaissent-ils dans son analyse transversale? Quels enjeux et points d'attention l'AEQES a-t-elle soulevés? Quels suivis les établissements concernés y ont-ils apportés? Quand la prochaine évaluation est-elle prévue?

Les étudiants en architecture sont-ils soumis à un niveau de stress intense, voire de burn-out particulièrement intense? Dans ce cas, quels soutiens sont-ils proposés? Avez-vous discuté avec les établissements à ce propos? Quels sont les taux de réussite dans les facultés d'architecture, singulièrement en première année du premier cycle? Enfin, les filières d'architecture connaissent-elles des réorientations importantes vers d'autres cursus? Avez-vous constaté une réorientation plus importante dans ces facultés? Il semblerait que de nouvelles filières de formation émergent en dehors des circuits universitaires reconnus. Pouvez-vous le confirmer? L'Ordre des architectes s'inquiète-t-il de ces cursus non reconnus?

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai eu l'occasion de prendre connaissance de la carte blanche publiée dans «*La Libre*». Certains constats figurant dans le texte méritent sans doute d'être nuancés et communiqués avec prudence, car ils émanent d'une ASBL qui, de manière respectable, ne cache pas sa nature très militante et se dit attachée à un esprit traditionaliste.

Il est important de souligner que l'enseignement de l'architecture relève de l'organisation pédagogique et académique des établissements d'enseignement supérieur et de leur autonomie. Le débat doit avoir lieu en leur sein; ce domaine ne relève pas *stricto sensu* de la mission de contrôle des commissaires et délégués du gouvernement. Il n'est donc pas de mon ressort de rappeler aux établissements les consignes élémentaires de pédagogie, que vous suggérez dans votre question, Monsieur le Député. Néanmoins, j'ai contacté les doyens des facultés concernées: ils trouvent important – je les comprends – de se défendre eux-mêmes quant à leurs choix pédagogiques, leur adaptabilité aux enjeux sociétaux et aux perspectives professionnelles sur lesquelles débouchent les formations. À cet effet, ils prendront publiquement la parole pour répondre aux accusations qui leur sont portées.

Quant aux principes qui sous-tendent l'organisation institutionnelle des programmes d'études, il existe bien un mécanisme d'évaluation externe des forma-

tions. L'AEQES a notamment réalisé une évaluation transversale de ces cursus en 2018-2019. Le rapport de son analyse est accessible sur son site. La question de la clarification du temps nécessaire aux étudiants pour réaliser leurs travaux pratiques faisait partie des pistes de suivi soulevée par l'AEQES. Le rapport d'analyse spécifique à chaque établissement est également disponible sur le site de l'AEQES; il permet un diagnostic plus nuancé des améliorations suggérées pour chacun. Dès lors, il revient à chacun de mettre en œuvre, en prévision de la prochaine évaluation prévue en 2024-2025, le plan d'action proposé pour répondre aux éventuelles recommandations, et ce, en concertation avec les instances internes et en particulier avec les étudiants, comme le prévoit le processus «Qualité».

Il s'agit bien évidemment de rester attentif au bien-être des étudiants. Chaque université organise, comme il est requis, des lieux de concertation avec sa communauté étudiante, ainsi que des groupes de travail «Bien-être» qui permettent de faire part de ce type de malaise, pour autant qu'ils soient directement informés de ces problèmes par leurs membres. Même si aucune sollicitation particulière ou information sur des situations de malaise ne m'est communiquée, je resterai particulièrement attentive.

Enfin, les données que vous sollicitez à ce sujet sont rendues disponibles par le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef). Le taux de réussite en première année de bachelier en 2020-2021 pour la filière d'architecture n'était pas plus faible qu'ailleurs: 60,64 % par rapport à un taux de 45,27 % pour tous les domaines universitaires confondus. Les taux de réorientation en cours ou en fin de première année académique à la même époque n'étaient pas non plus supérieurs à ceux des autres domaines d'études universitaires.

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je prends note de vos remarques et de la pédagogie privilégiant la liberté des enseignants. Vous n'avez pas répondu à ma question sur les nouvelles filières de formation émergeant en dehors des circuits universitaires reconnus. Ce débat, qui mérite d'être mené, devra être nourri. Je prendrai connaissance des données du site de l'AEQES et reviendrai vers vous.

***1.9 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Évaluations institutionnelles par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES)»***

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – L'AEQES est chargée de mener les évaluations de la qualité des cursus d'enseignement supérieur organisés par les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les établissements d'enseignement de promotion sociale. De 2019 à 2020 et de 2022 à 2023, elle a organisé une phase pilote portant sur le développement d'un volet institutionnel de l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.